

Compte rendu de la séance du lundi 20 mars 2017

Président : VIEILLEDENT Michel

Secrétaire : RABIÉ Catherine

Présents :

Monsieur Michel VIEILLEDENT, Madame Guylène PANTEL, Monsieur Jean-Louis PEYRE, Madame Brigitte DONNADIEU, Monsieur Francis SEVAJOL, Madame Monique FIRMIN, Monsieur Olivier LARRIERE, Monsieur Fortuné MOURGUES, Madame Catherine RABIÉ, Monsieur Dominique ROGER, Monsieur François SEVAJOLS

Réprésentés :

Madame Mireille CATHEBRAS par Monsieur Michel VIEILLEDENT, Madame Sandrine PAULET par Madame Guylène PANTEL

Ordre du jour:

- Taux avancement de grade 2017 ;
- Vote des subventions aux associations 2017 ;
- Vote du budget eau / assainissement 2017 ;
- Transfert de compétences urbanisme à l'intercommunalité (loi ALUR) ;
- Reversement à l'école privée d'un fond périscolaire ;
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- Modification du règlement « aide aux façades et toitures » ;
- Désignation des membres du CCAS ;
- Convention de financement Fondation du Patrimoine / Agro'interpro ;
- Plan de financement de la restauration de la Lavogne et du puits du Freycinel ;
- Subvention complémentaire ALSH ;
- Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols ;
- Indemnités de fonctions maire et adjoints.

Délibérations du conseil:

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- DECIDE de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres emplois remplissant les conditions d'avancement de grade à 100%.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil Municipal,

Arrête la liste des associations qui seront subventionnées ainsi que le montant attribué à chacune d'elles pour un montant total de 14 500 €.

REFUS DE TRANSFERT DES COMPETENCES URBANISME A L'INTERCOMMUNALITE (LOI ALUR)

Monsieur le Maire expose différents arguments en vue de permettre le positionnement de l'assemblée quant à l'exercice de la compétence « urbanisme ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants.

DÉCIDE de s'opposer au transfert des compétences en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est aujourd'hui nécessaire de passer une nouvelle convention pour la commune d'Ispagnac avec l'Etat pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme .

Cette mise à disposition concerne l'instruction des différents documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition de la DDT ne donne pas lieu à rémunération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- DECIDE d'actualiser la convention et les modalités existantes relative à la mise à disposition des services de l'Etat.

REVERSEMENT A L'ECOLE PRIVEE D'UN FOND POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fond perçu par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes de 3 000 € pour les activités périscolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- DECIDE du reversement de 1 500 € à l'école privée Sainte Ursule pour les activités périscolaires.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet, afin de permettre la promotion d'un agent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de la création de ce poste.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à mi-temps, afin de permettre la promotion d'un agent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de la création de ce poste.

MODIFICATION DU REGLEMENT "AIDE AUX FACADES ET AUX TOITURES "

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement "aide aux façades et aux toitures" adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2015.

Il indique qu'il serait souhaitable de préciser que l'aide aux toitures est plafonnée à 2 500 € maximum par dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- DECIDE de rajouter au règlement que l'aide aux toitures est plafonnée à 2 500 € par dossier.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres du CCAS afin de remplacer deux membre démissionnaires :

Fortuné MOURGUES
Gylène PANTEL
Sandrine PAULET
Mireille CATHEBRAS
Francis SEVAJOL
Dominique ROGER

sont désignés.

CONVENTION DE FINANCEMENT "FONDATION DU PATRIMOINE / AGNO'INTERPRO"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de restauration de la Lavogne et du puits du Freycinel, et le plan de financement adopté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement "Fondation du Patrimoine / Agno'interpro" et toutes les pièces pouvant intervenir.

ANNULE ET REMPLACE : PLAN DE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DE LA LAVOGNE ET DU PUIITS DU FREYICINEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la Lavogne et du puits du Freycinel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	42 450 €
Subvention Région :	2 547 €
Subvention réserve parlementaire :	1 000 €
Aide Fondation du Patrimoine :	7 641 €
Subvention DETR :	16 980 €
Part communale :	14 282 €

INDEMNITES DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des élus locaux au 1er février 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- DECIDE d'allouer au Maire au taux maximal l'indemnité brute 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, à chaque adjoint l'indemnité brute mensuelle de 7,20% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et à un conseiller municipal l'indemnité brute mensuelle de 4% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE LES P'TITS CAILLOUX 2016 POUR L'ALSH

Lors d'une réunion en mairie d'Ispagnac le 8 mars 2017 en présence de représentant de la commune d'Ispagnac, de représentants de la commune Gorges du Tarn Causses ; l'association les P'tits Cailloux a présenté le bilan moral et financier 2016 des ALSH de Sainte-Enimie et d'Ispagnac.

Le besoin de financement qu'il en résulte pour la commune d'Ispagnac s'élève à 3 955,36 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-- DECIDE d'octroyer une subvention complémentaire de 3 955,36 €.

La séance est levée à 22h15

Michel VIEILLEDENT
Maire d'Ispagnac